

Désignation de bénéficiaire

Nom du rentier/titulaire : _____ Numéro de contrat : _____

Province de résidence du rentier/titulaire : _____ Numéro de client : _____

Je soussigné, le rentier/titulaire en vertu du contrat susmentionné, ordonne au fiduciaire de verser toutes les sommes dues, à mon décès ou après mon décès, au(x) bénéficiaire(s) que j'ai indiqués ci-dessous, et je déclare par les présentes que :

- Je révoque toute désignation de bénéficiaire antérieure faite par moi en vertu de ce contrat. Dans le cas d'un FERR ou d'un CELI, je révoque par la présente toute désignation antérieure de rentier remplaçant ou de titulaire remplaçant que j'ai faite en vertu du présent contrat.
- Les bénéficiaires désignés doivent me survivre et accepter cette désignation pour bénéficier des prestations payables en vertu de ce contrat. Si plus d'un bénéficiaire a droit aux prestations et que je n'ai pas précisé les parts de chacun ci-dessous, le produit sera divisé également. Si la somme des parts indiquées ci-dessous n'atteint pas 100 % ou si un bénéficiaire décède avant moi, chaque bénéficiaire survivant recevra une fraction du produit proportionnelle au total que j'ai réparti entre tous les bénéficiaires survivants énumérés ci-dessous.
- La désignation d'un bénéficiaire subsidiaire est valide seulement au cas où tous les premiers bénéficiaires énumérés ci-après décèderaient avant moi ou refuseraient la désignation. Si aucun des bénéficiaires désignés ci-dessous ne me survit ou n'accepte cette désignation, le produit de ce contrat sera versé à ma succession.
- Je comprends que la présente désignation ne sera pas reconnue si je réside au Québec à la date de mon décès.

Mise en garde :

- Votre désignation de bénéficiaire au moyen d'un formulaire de désignation ne sera pas révoquée ou modifiée automatiquement en cas de mariage ou de divorce ultérieur. Si vous souhaitez changer votre bénéficiaire, vous devrez le faire au moyen d'une nouvelle désignation.
- Si les fonds contenus dans le présent contrat sont assujettis à la législation sur les régimes de retraite, l'addenda régissant ces fonds peut avoir préséance sur cette désignation si une personne autre que votre conjoint (ou une autre personne à laquelle des droits semblables ont été accordés en vertu de la loi en question) est désignée pour recevoir le produit.
- Votre succession pourrait être responsable de déclarer et de payer l'impôt sur le revenu sur le produit versé à un bénéficiaire désigné.
- Les désignations sont créées et régies par les lois provinciales. La législation provinciale peut avoir préséance sur cette désignation.

Bénéficiaire(s) principal(aux) (Si le pourcentage total des parts est égal à 100 %)

Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		

Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (Si le pourcentage total des parts est égal à 100 %)

Valable uniquement dans le cas où **tous** les premiers bénéficiaires énumérés ci-dessus décèderaient avant moi ou refuseraient la désignation ci-dessus.

Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		
Prénom		Nom		%		

Date : _____ Signature du rentier/titulaire : _____

Postez le formulaire rempli à l'adresse suivante : 319, av. McRae, 1er étage Ottawa (Ont.) K1Z 0B9